

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le 25 juin 2012 à 18 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 60 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Larroque Saint-Sernin (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard GALLARDO, Christian TOUHÉ-RUMEAU, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Guy SAINT-MÉZARD, Mario SPAGNOLI remplacé par son suppléant Bernard CASTAY, Serge MARITAN, Patrick DUBOS, Jean-François SOPÉNA, Jean-Yves GEISSER, Raymonde BARTHE, Martine LABORDE, Bernard LEBE remplacé par son suppléant Patrick LAVIGNE, Nicolas MELIET, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT, Christian DUFFAU, Patricia ESPERON, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, Philippe BOYER, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Philippe DUFOUR, Pierre ESQUERRE remplacé par son suppléant David ALBINET, Jean-Marie GILLOT, Marie-José GOZE, Dominique LAFONT, Bernard MARSEILLAN, Pierre MOREL, Jacques MORLAN, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Pierrette SEGAT,

ABSENTS EXCUSÉS : Maurice BOISON, Francis DUPOUY, Michel LABATUT, Bernard ROZES, Etienne BARRERE, Bernard BOURROUSSE, Pierre DULONG, Huguette CARLES, Roland CLAVERIE, Jean-Louis DUBUC, Henry LUCHET,

ABSENTS : Guy AUBERT, François BAQUÉ, Marie-Laure BEZIN, Bernard BORDIGNON, Carine CHAVALLE, Thierry COLAS, Hervé COLLIN, Denis DECLOCHEZ, Hélène DELPECH, Fabrice LACOMBE, Michel LAFFARGUE, Wilfried LUSSAGNET, Michel MAZZONETTO, Jacqueline ROBUTTI, Jean-François ROUSSE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

SECRÉTAIRE: Philippe BOYER.

OBJET : REPORT DU DÉPLACEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Président rappelle la délibération du 12 avril 2012 décidant :

- o **de louer** ces locaux administratifs, à compter du 1^{er} juin 2012, pour un montant de 2 200 € par mois à la Société FINAMUR,
- o **de transférer** le siège social de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (32100),
- o **de l'autoriser** à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Il expose qu'en raison de travaux importants réalisés par le propriétaire, notamment pour l'aménagement d'une salle de réunion susceptible d'accueillir l'ensemble du Conseil Communautaire, le déménagement des services administratifs a été reporté au 1^{er} juillet 2012.

Par ailleurs, Monsieur le Président expose que le bailleur sera la SCI Poles Immo et non comme indiqué dans la délibération du 12 avril 2012, la société FINAMUR.

Je vous prie de bien vouloir :

- Prendre acte du transfert du siège social de la Communauté de Communes de la Ténarèze, quai Laboupillère à Condom (32100), à compter du 1^{er} juillet 2012,
- Prendre acte du changement de bailleur,
- Autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré; à l'unanimité,
- **Prend acte** du transfert du siège social de la Communauté de Communes de la Ténarèze, quai Laboupillère à Condom (32100), à compter du 1^{er} juillet 2012,
- **Prend acte** du changement de bailleur,
- **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération

Pour extrait conforme le 26 juin 2012.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE